

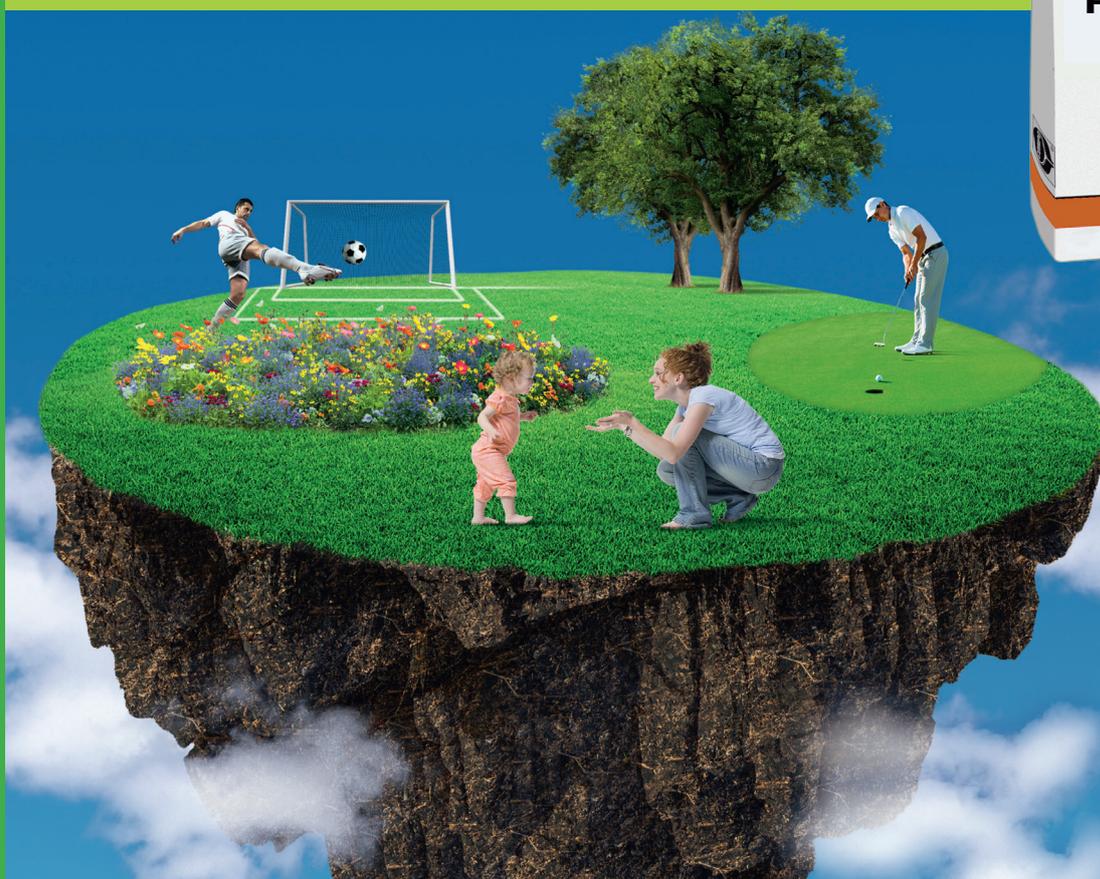
Floranid® Natur

Engrais complet à libération lente avec **Isodur®** et matières organiques végétales pour gazons, arbres, arbustes et massifs de fleurs.

→ Propriétés

Floranid® Natur est à double action. Il permet à la fois de nourrir progressivement le gazon ou les végétaux pendant 3-4 mois, et d'améliorer la fertilité des sols en apportant de l'humus stable et en favorisant la vie biologique.

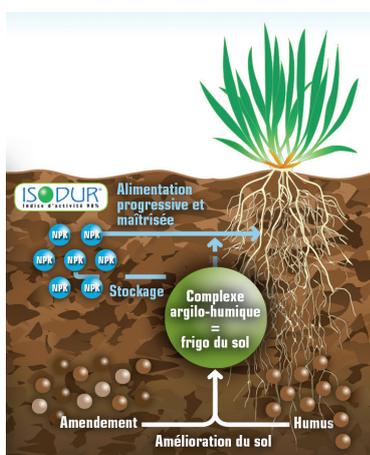
Conditionnement : Sac de 20 Kg



→ Mode de fonctionnement

Floranid® Natur associe dans un même produit de l'**Isodur®** et un amendement organique 100% végétal lui permettant d'agir sur la plante et sur le sol en un seul passage.

- L'**Isodur®** assure une nutrition de longue durée et sans à-coups de croissance aux végétaux en se minéralisant sur 3 à 4 mois. Avec son indice d'activité supérieur à 95 % l'**Isodur®** est la seule forme d'azote à action lente totalement utilisable par les plantes.
- **Les matières organiques** végétales apportent de l'humus stable qui favorise la fertilité du sol et sa capacité à stocker les éléments nutritifs.
- L'**Isodur®** et les **matières organiques végétales** fournissent une nutrition carbonée qui favorise le développement de la vie microbienne dans le sol.



→ Qualité et performances

- **Riche en Isodur :** **Floranid® Natur** réduit les pertes par lessivage et augmente la capacité du gazon à capter le CO₂ de l'air.
- **Matière organique 100% végétale :** stabilise la teneur en humus dans les sols en compensant les pertes par minéralisation. Il s'agit de karité, utilisé également pour l'alimentation et la cosmétologie.
- **Granulométrie régulière :** **Floranid® Natur** est formulé en granules complexes vrais et ronds de 1-4 mm, pour un épandage facilité.
- **Odeur agréable :** **Floranid® Natur** bénéficie d'une odeur agréable légèrement chocolatée, dans le sac ou après application.

→ Un plus pour l'environnement

- **Performances agronomiques de haute valeur** avec un rendement élevé en matière organique stable : 400 Kg/T.
- Composé à 75% de matières premières **utilisables en Agriculture Biologique**.
- **Contribue à la préservation ou l'amélioration** des sols.
- Peut s'inscrire dans une démarche **Agenda 21** des collectivités.



COMPO EXPERT France SAS

49 avenue Georges Pompidou - 92593 Levallois-Perret cedex

Tél : 01 49 64 59 78 – Fax : 01 49 64 59 90

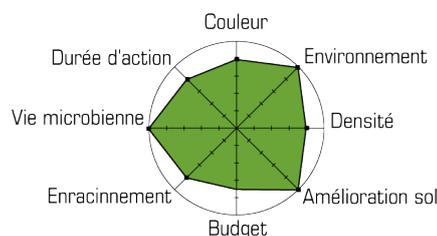
RCS Nanterre 753 702 315 - www.compo-expert.fr

→ Domaine d'application et doses d'emploi

	Doses d'emploi	Nombre d'applications
Terrains de sport, hippodromes	40 à 60 g/m ²	3 à 4
Parcours de golfs	20 à 40 g/m ²	2 à 3
Gazons d'ornement (espaces verts, parcs, jardins)	30 à 50 g/m ²	2 à 3
Arbres et arbustes	3 kg/m ³ ou 70 g/m ²	1 à 2
Massifs fleuris	50 à 60 g/m ²	1 à 2

Conseils d'emploi :

- **Floranid® Natur** peut s'employer toute l'année, de préférence sur un gazon en croissance active.
- **Sur gazons**, il est conseillé d'appliquer **Floranid® Natur** au moment d'une aération ou d'un décompactage pour que la matière organique descende en profondeur
- **Sur green**, faire suivre d'un balayage pour faire descendre les granulés dans les puits d'aération.
- **Sur arbres, arbustes et plantes fleuries** appliquer **Floranid® Natur** en incorporation au substrat lors de la plantation. Sur plantes en place, faire suivre d'un léger griffage.



Fiche de données de sécurité disponible sur : www.quickfds.com

→ Composition

Engrais NPK 9.1.8 (+0,8) contenant de l'isobutylidène diurée, et des matières organiques végétales en mélange

9 % d'azote (N) total dont

1 d'azote uréique

2 d'azote organique

6 d'azote de synthèse organique de l'isobutylidène diurée action lente

1 % d'anhydride phosphorique (P₂O₅) soluble dans le citrate d'ammonium neutre dont 0,5 soluble dans l'eau

8 % d'oxyde de potassium (K₂O) soluble dans l'eau

0,8 % d'oxyde de magnésium (MgO) dont 0,4 soluble dans l'eau

6 % d'anhydride sulfurique (SO₃) dont 5,8 soluble dans l'eau

70 % Matière organique

Pauvre en chlore

Floranid® Natur est mis en marché en Allemagne selon le Dümv et importé en France dans le cadre du règlement (CE) n°764 2008

